



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. François DESEILLE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Dominique GRIMPRET	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
M. Michel ROTGER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Claude DARCIAUX	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Michel BACHELARD	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Rémi DELATTE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Constitution d'une cartographie 3D et réalisation de maquettes animées à destination du grand public - lancement d'un appel d'offres

Le Grand Dijon ne dispose actuellement pas d'une couche « 3 D » dans son système d'information

géographique.

Or, l'accès au format 3D devient un élément de plus en plus incontournable dans les SIG, aussi bien comme outil de travail des services sur les projets urbains que comme outil de présentation des projets et de communication à destination du grand public.

Ainsi, il apparaît aujourd'hui nécessaire de lancer une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre afin constituer une cartographie « 3D », ainsi que la réalisation de maquettes animées.

Le marché comprendra les prestations suivantes :

- acquisition de données complémentaires pour constituer le « socle 3D » dans le SIG,
- si besoin, acquisition d'outils logiciels,
- fourniture de prestations intellectuelles : enrichissement et intégration des données dans le SIG, transfert de compétence, formation, support, « maintenance » des données, constitution de maquettes animées.

Les travaux concerneront dans un premier temps le tracé du futur TCSP pour être, éventuellement étendus à d'autres zones de l'agglomération, en relation avec les projets du Grand Dijon (opérations d'habitat, équipements publics, concours d'architecture...).

Ils se concluront par la constitution de films de présentation constitués à partir des éléments cartographiques tridimensionnels extraits du SIG, complétés si besoin, afin de pouvoir les présenter au public sur borne interactive, simulateur, CDROM...

Le montant des prestations sur le tracé « TCSP » est évalué à 130 000 € TTC.

L'accord cadre sera un marché à prix unitaires et à bons de commande.

La durée du marché est de 12 mois avec une possibilité de reconduction expresse trois fois 12 mois.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le programme de constitution d'une cartographie 3D et de réalisation de maquettes animées
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la consultation et à signer l'accord-cadre.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008



Pierre PRIBETICH
Pierre PRIBETICH

Publié le

26 SEP. 2008

Déposé en Préfecture le